

Questions

Temps périscolaire matin – LOT 1

1. Pourriez-vous nous communiquer les données de fréquentation de l'accueil périscolaire du mercredi matin ? En effet, l'annexe n°5 relative aux fréquentations indique 40 enfants sur les temps périscolaires du matin, mais 45 enfants pour la journée du mercredi. Aussi, pourriez-vous quelle fréquentation doit être retenue pour l'élaboration de notre offre ?

→ Accueils périscolaires du mercredi matin 7h30 – 8h35 : 40 enfants

→ Accueils périscolaires des mercredis après-midi : 11h45 – 18h00 : 45 enfants

Prestation goûters – LOT 1

2. Le cahier des charges ne précise pas les modalités du goûter. Sa prise en charge incombe-t-elle au prestataire ?

→ Périscolaire du soir : le gouter est fourni par les familles

Prestation Supplémentaire Eventuelle n°1 « Prise en charge des enfants des Arbelles » – LOT 1

3. Combien d'enfants sont concernés par la prise en charge des enfants des Arbelles le mercredi matin ?

→ En moyenne, 8 enfants doivent être pris en charge aux Arbelles après la classe (11h45)

4. Combien d'animateurs assurent l'encadrement de cette prestation ?

→ Taux d'encadrement conforme à la réglementation en vigueur

Prestation Supplémentaire Eventuelle n°2 « coordination des ateliers du soir » – LOT 1

5. Notre lecture du CCTP nous amène à comprendre que lorsque les enfants sortent de l'école, ils ont le choix entre trois possibilités : le périscolaire, l'aide aux devoirs ou les ateliers. L'aide aux devoirs et les ateliers ayant la même durée. Pouvez-vous nous confirmer cette lecture ?

→ Oui. Attention cependant l'aide aux devoirs est encadrée par des enseignants volontaires. Ce n'est pas systématiquement le cas sur chaque trimestre.

6. À l'issue de ce temps, les parents ont-ils la possibilité de récupérer leurs enfants ?

→ Oui

7. Si oui, combien d'enfants basculent à nouveau vers le périscolaire ?

→ Réponse en attente

8. Concernant les ateliers, pourriez-vous nous indiquer le nombre d'ateliers se déroulant simultanément, afin de prévoir un référent par atelier ?

→ Généralement il y a 1 atelier par soir. Exceptionnellement 2.

9. Afin de vous proposer une offre la plus juste possible, pourriez-vous nous communiquer le nombre d'enfants présents sur les ateliers du soir ?

→ en fonction des ateliers entre 8 et 12 enfants (parfois moins si l'atelier n'est pas complet)

10. L'article 5.C.2 du CCTP précise que le prestataire doit « assurer les trajets vers les lieux d'activités si nécessaire, et impérativement si l'atelier se déroule hors des locaux scolaires ou du centre de loisirs ». À cet égard, pourriez-vous nous préciser le nombre de fois où les ateliers se déroulent en dehors du groupe scolaire des Vennes, et si ces trajets s'effectuent à pied ?

→ Variable en fonction de la programmation. Généralement 1 ou 2 fois par semaine, à pied, pour se rendre au gymnase proche de l'école. Prévoir 1 ou 2 déplacements par trimestre en véhicule pour se rendre sur des lieux spécifiques (studio radio B, Rucher pédagogique...)

11. Combien d'animateurs/encadrants assurent la surveillance des ateliers ?

→ Les ateliers du soir sont animés par des associations ou prestataires conventionnés avec la Ville pour cette mission. Le coordinateur doit gérer la « Vie quotidienne ».

Prestation Supplémentaire Eventuelle n°3 « temps méridien » – LOT 1

12. Pouvez-vous confirmer que la PSE n°3 « prise en charge des enfants sur le temps méridien » vient bien en complément de la prestation du temps méridien définie à l'article n°1.3 du CCTP (prestation incluse dans le marché) ? Pouvez-vous également confirmer que cette PSE couvre le créneau de 11h45 à 12h30 ?

→ Oui. Attention, la Prestation Supplémentaire couvre l'ensemble du temps méridien de 11h45 à 13h45.

13. Quelles sont les données de fréquentations à prévoir sur ce créneau ?

→ Restauration élémentaire : moyenne de 112 enfants par jour (+/- 10% en fonction des jours et des menus proposés)

→ Restauration Maternelle : moyenne de 59 enfants par jour (+/- 10% en fonction des jours et des menus proposés)

Coût unitaire horaire – LOT 1

1. Pourriez-vous confirmer les modalités de facturation suivantes : lorsqu'un enfant est présent sur une amplitude de 10h dans la journée, la facturation adressée à la ville de Bourg-en-Bresse s'établit-elle bien sur la base de ces 10 heures de présence ?

→ Oui

Bonus CTG – LOT 1

2. Pourriez-vous préciser le nombre maximum d'heures éligibles au financement au titre du bonus CTG, ainsi que le montant unitaire financé par heure ?

→ Ces modalités dépendent des orientations de la CAF de l'Ain. Elles sont susceptibles d'être modifiées. Actuellement la CAF de l'Ain offre un Bonus de 0.56€ par heures déclarées. Attention elle applique un taux de RG de 0.98% sur ces heures.

Partie restauration sur le temps méridien – LOT 1

3. Pourriez-vous confirmer si les repas pris par les enfants doivent être valorisés dans la prestation du temps périscolaire du midi ? Ou bien relèvent-ils de la PSE n°3 ?

→ Les repas – et plus globalement la prestation autour de la restauration (remise en température, vaisselle, entretien des locaux...) – sont fournis par la Ville.

La PSE 3 couvre l'ensemble de la prestation d'accompagnement / animation/ surveillance des enfants, temps de repas inclus.

A noter que les ATSEM sont présentes sur le temps méridien pour accompagner les enfants de maternelle (prévoir 45 mn de pause par agent).

Fonctionnement des activités – LOT 1

1. Le temps méridien des Vennes fait-il l'objet d'une déclaration auprès de la CAF/SDJES ?

→ Actuellement Non. Néanmoins le gestionnaire est vivement encouragé à la faire si PSE 3 est retenue

Tarification des temps périscolaires – LOT 1

2. L'annexe n°4 présente les grilles tarifaires applicables. Toutefois, ces grilles font état des tarifs pour les vacances scolaires (journées avec repas, ½ journées avec repas...), pour les mercredis (½ journée avec repas, ½ journée sans repas...) ainsi que pour les mini-camps. Or, la grille tarifaire applicable aux temps périscolaires n'y figure pas. Aussi, bien que nous ayons noté que les recettes usagers sont encaissées via une régie de recettes, pourriez-vous nous transmettre les tarifs applicables pour les temps périscolaires ?

→ Grille des tarifs périscolaires 2026-27 en pièce jointe.

Personnel – LOT 1

1. Nous notons l'annexe n°3 relative à la liste du personnel à reprendre, détaillée par lot. Nous souhaiterions disposer d'informations complémentaires relatives à l'annexe n°3 :

- La colonne « appointements mensuels » : pouvez-vous confirmer qu'il s'agit du salaire brut mensuel de chaque salarié ? Le montant des primes et tickets restaurants est-il intégré dans ces appointements mensuels ?
- Pourrions-nous disposer de la date de naissance de chaque salarié ?
- Quel est le volume d'heures travaillées de chaque salarié ?

Fréquentations – LOT 1

9. Nous notons la présence de l'annexe n°5 précisant les fréquentations moyennes des accueils, ainsi que du volume d'heures annuelles défini dans le BPU. Toutefois, au regard de votre demande et pour une élaboration budgétaire la plus juste possible, des éléments de volumétrie plus précis nous seraient nécessaires.

Nous souhaiterions ainsi obtenir les précisions suivantes :

• Le pourcentage d'enfants de moins de 6 ans pour les temps périscolaires, du mercredi et des petites vacances, à l'image de ce qui a été communiqué pour la période estivale ;

→ Périscolaire : Matin 35% ; Soir 30% ; Mercredi 41%

Extrascolaire : Varie entre 35% de maternelle (automne) et 47% de maternelle (Noël) ; Moyenne de 41% (Hiver et printemps)

• Pour le mercredi, la répartition (en %) entre les enfants venant à la demi-journée avec repas et ceux venant à la demi-journée sans repas ;

→ Recherche de l'information

• La part (en %) d'enfants venant à la demi-journée, sur les périodes de vacances ?

→ Pendant l'été les inscriptions se font uniquement en journées complètes.

→ Recherche de l'information pour les PV.

10. Le BPU précise un volume annuel de 30 900 heures pour les temps extrascolaires.

• A l'article n°1.2 du CCTP, il est précisé que le centre de loisirs est fermé 25 jours dans l'année. Pouvez-vous préciser quelles sont les périodes de fermeture actuelles du centre de loisirs ?

→ 3 semaines en Août l'été et une semaine à Noël (en fonction du jour de Noël dans la semaine)

• Nous relevons une incohérence entre le volume horaire annuel de 30 900 heures pour les activités extrascolaires indiqué au BPU et les données de fréquentations figurant à l'annexe n°5. Pourriez-vous détailler la construction de ces 30 900 heures et les fréquentations associées ?

→ Ce volume d'heures correspond à la moyenne des heures réalisées sur les dernières années du marché actuel. Une légère baisse a été appliquée pour tenir compte de la baisse du nombre d'élèves observée à l'école.

Les 2 mini-camps de 18 enfants sont-ils calculés au sein de ce volume ? Si oui, sur quelles bases ?

→ Oui les heures des mini-camps sont intégrés au nombre d'heures extrascolaire sur la base suivante : 18 enfants X 2 X 5 jours x 10heures.

11. Le BPU précise un volume annuel de 49 000 heures pour les temps périscolaires. Confirmez-vous que ce volume horaire tient compte des fréquentations du temps méridien ?

→ Uniquement les heures actuellement réalisées dans le cadre des ateliers du midi

12. Constatez-vous une variation de la fréquentation au cours de ces dernières années ?

→ oui : Forte hausse de la fréquentation entre 2019 et 2024 (+20%) et légère baisse continue depuis (- 7.8%)

Biens – LOT 1

13. Pouvez-vous nous fournir un état des inventaires pour connaître le matériel mis à disposition par la commune ?

→ La Ville fournit l'ensemble du matériel nécessaire au fonctionnement de la structure (mobilier, machines, couchettes...). Le petit matériel pédagogique (jeux, crayons, consommables...) est à la charge du gestionnaire

14. Pouvez-vous nous indiquer si un copieur/imprimante ou un PC sont mis à disposition du prestataire ?

→ Non, le matériel informatique appartient au gestionnaire.

15. Il est question que le prestataire assure les trajets vers les ateliers, ainsi qu'entre l'école et le centre de loisirs le mercredi après-midi. Pourriez-vous nous confirmer si les ateliers se situent à proximité de l'école ? A défaut, des véhicules-ils sont actuellement mis à disposition du prestataire ? Si oui, combien ?

→ Oui les ateliers se déroulent dans les locaux scolaire ou CDL ou à proximité immédiate (Gymnase) nécessitant un déplacement à pied. Prévoir 1 ou 2 déplacements par trimestre en minibus pour se rendre sur des sites particuliers (Studio Radio B, Rucher pédagogique...).

→ Aucun véhicule n'est mis à disposition du gestionnaire.

Éléments financiers – LOT 1

16. Pouvez-vous confirmer que le prestataire doit utiliser le logiciel AGORA, utilisé par la ville de Bourg-en-Bresse ? Ou bien doit-il mettre en place son propre logiciel d'inscription pour la totalité des missions définies au CCTP?

→ Pour la restauration, les familles utilisent le portail de la Ville (Agora). La Ville met à disposition du gestionnaire une tablette connectée à son réseau.

Pour les réservations du Périscolaires (Matin, soir et Mercredis) et de l'Extrascolaire, le gestionnaire dispose de son propre logiciel.

17. Nous prenons acte des modalités d'utilisation définies à l'article n°2.2 du CCTP concernant la prestation d'entretien à la charge du prestataire. Cette prestation est-elle assurée directement par le

prestataire sortant, ou est-elle externalisée ? Si tel est le cas, pouvez-vous nous communiquer le nom du prestataire d'entretien actuel ?

→ Actuellement le gestionnaire assure l'entretien du bâtiment avec son propre personnel.

18. Le gestionnaire actuel a-t-il recours à un prestataire de restauration extérieur ? Si oui, pouvez-vous nous communiquer le nom du prestataire actuel ?

→ Oui. RPC

19. Pouvez-vous nous faire parvenir le dernier montant connu de la masse salariale ?

→ Information confidentielle

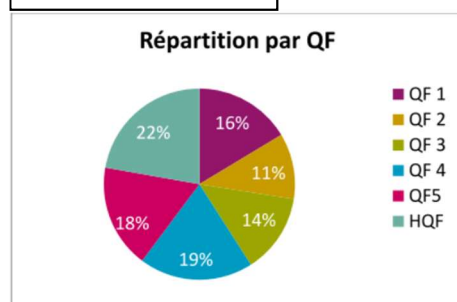
Question n°1 :

Concernant le Lot 1, pouvez-vous préciser les éléments suivants: - répartition des QF pour les mercredis/ les vacances / les mini camps

Réponse n°1 :

REPARTITION DES QF PAR FAMILLE (239 FAMILLES)

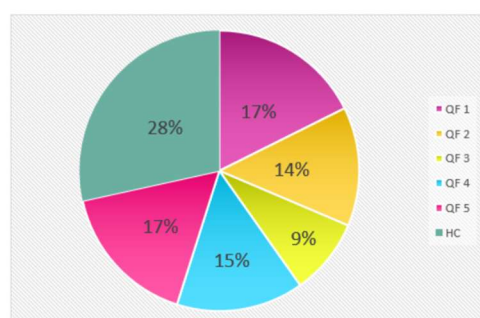
Petites Vacances



QF1 de 0 à 450€
QF2 de 451€ à 660€
QF3 de 661€ à 800€
QF4 de 801 à 1100€
QF5 de 1101€ à 1500€
HQF + de 1501€

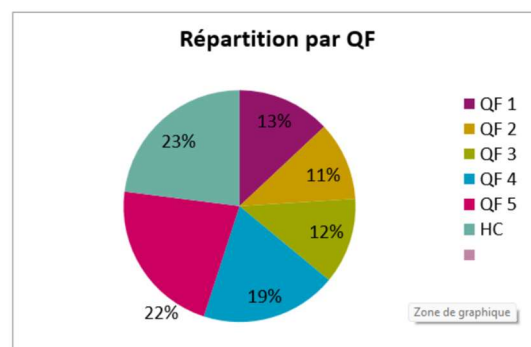
Vacances d'été inclus mini camps

Répartition par quotient familial extrascolaire



Périscolaires (inclus Mercredis)

Répartition par quotient familial



Question n°2 :

concernant le lot 1, pouvez préciser les éléments suivants: - % d'enfants accueillis à la journée/ à la demi journée avec repas/à la demi-journée sans repas sur les mercredis et sur les vacances

Réponse n°2 :

→ recherche de la réponse en cours

Question n°3:

lot 1: volume d'enfants du GS scolaire Arbelles sur les mercredis

Réponse n°3 :

→ 8 enfants en moyenne

Question n°4:

Lot 1 Pouvez-vous préciser les attendus du gestionnaire dans la "coordination des ateliers du soir". le gestionnaire doit-il s'occuper de la programmation des ateliers, les animateurs doivent-ils encadrer ces ateliers?

Réponse n°4 :

→ La programmation des ateliers se fait par le service Action Educative de la Ville. Les ateliers sont encadrés /animés par des intervenants conventionnés avec la Ville (majoritairement des associations locales).

Le gestionnaire assure la « Vie quotidienne ».

Question n°5:

lot 1: prise en charge sur le temps méridien (périsco): les repas sont-ils fournis par la collectivité ou doivent-ils être fournis par le gestionnaire?

Réponse n°5 :

→ Les repas sont fournis par la Ville sur le temps scolaire (liaison froide via l'UPCF). Les Mercredis et vacances sont à la charge du gestionnaire.

Question n°6:

lot 1: Concernant les déplacements, la collectivité met-elle des véhicules à disposition ou le gestionnaire doit-il prendre en charge la location ou l'achat de véhicules à cet effet?

Réponse n°6 :

→ Aucun véhicule n'est mis à disposition par la Ville.